

Compte rendu de la Réunion du vendredi 7 octobre 2011

Convocation du 7 octobre 2011

Présents : Mr MOULY Alain - Mr ROUSSEL Christian - Mr BARREAU Jean Guy - Mr FRAISSE Laurent - Mme GUERRERO Jeannine - Mr SAUNIE Sylvain - Mr STEENBERGEN Nils.

Absents : Mme ANDRE Brigitte - Mr BOULET Bernard.

Ordre du jour :

- 1 – Informations. Point sur les travaux.
- 2 – Approbation Charte du Parc Régional Haut Languedoc.
- 3 – Mise en place de la taxe d'aménagement du territoire.
- 4 – Fond de solidarité pour le logement.
- 5 – Appel pour la défense du droit à la formation des agents territoriaux.
- 6 – Plan stratégique régional de santé.
- 7 – Adhésion à une fourrière.
- 8 – Projet pour les travaux 2012.
- 7 – Questions diverses.

Début de la séance :

Le quorum est atteint la séance débute à 18 heures.

1 - INFORMATIONS :

Problème avec monsieur Morello

Suite à la lettre recommandée avec AR envoyée à Monsieur Morello concernant l'occupation du domaine public par ce dernier (implantation d'une boîte aux lettres, d'une palissade et plantation d'arbustes). Ce dernier ; par lettre recommandée de son avocat, ne conteste pas l'occupation du domaine public et s'engage à une remise en état..... .

Travaux:

La réalisation de la nouvelle conduite du tout à l'égout touche à sa fin. Les canalisations vont être amenées en limite de propriété de Mr Laugé, Mr Morello et Mr Monpha, le raccordement restant à leur charge. Le raccordement du presbytère et une arrivée pour le local des chasseurs sont en cours d'exécution.

Le goudronnage du dessus de la tranchée du tout à l'égout et du chemin de La moularié (haute et basse) va suivre.

Les travaux à la source du Brian sont en cours.

Le programme d'enfouissement des réseaux électriques devrait débuter en fin d'année.

2 –CHARTRE DU PARC REGIONAL HAUT LANGUEDOC:

Le Projet du parc est de gérer les espaces ruraux, le patrimoine naturel et les paysages. La nouvelle charte fournira aux acteurs locaux les outils nécessaires pour limiter l'impact de la vie humaine sur le territoire. Cette charte devrait impulser une nouvelle dynamique sociale, culturelle en Haut Languedoc.

Après discussion la nouvelle charte est approuvée à l'unanimité des présents. Vote 7/7 voix.

3 MISE EN PLACE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE :

Le fonds national d'aménagement foncier et d'urbanisme a pour objet de faciliter l'exécution des acquisitions et des aménagements fonciers visant à la réalisation d'opérations d'urbanisme, d'implantations industrielles et de réserves foncières.

La taxe d'aménagement comporte une part communale (ex TLE) et une part départementale (ex TDENS et TDCAUE).

La part communale et la part départementale sont instituées par délibération respectives du conseil municipal et du conseil général.

La taxe d'aménagement est déterminée par une valeur au m² de surface de construction et par une valeur par installation et aménagement.

Le taux de la part communale est fixé entre 1 et 5 % (comme l'actuelle TLE).

La taxe d'aménagement fait l'objet d'un reversement mensuel aux collectivités bénéficiaires (Commune, département), après déduction d'un prélèvement de 3 % pour frais d'assiette et de recouvrement (les modalités du reversement seront précisées par un décret ultérieur : article L 331-33).

La proposition que fait Monsieur le Maire est de porter à 2% maximum cette taxe, (un affinement sera réalisé par la suite), il propose qu'une délibération soit prise en ce sens.

Le conseil municipal vote à l'unanimité des présents la délibération instituant cette taxe.

4 - FOND DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT :

Le fonds de solidarité pour le logement (FSL) est accordé par le Département (Il s'agit d'un prêt remboursable au taux de 1%) aux personnes en difficulté pour leur permettre d'accéder à un logement ou de s'y maintenir.

Le conseil général met en place de nouvelles dispositions en ce qui concerne la solidarité dans les domaines de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement institué par la loi N° 2011-157. Il s'agit d'aider les publics très défavorisés à payer leurs dettes relatives à ce type de dépense. Ceci permettant également d'éviter aux communes d'être contraintes d'annuler la dette au bout de cinq ans.

La municipalité a la possibilité à compter du 1 février 2012 de consacrer jusqu'à 0,5% des montants des redevances d'eau perçues auprès des abonnés.

Monsieur le Maire nous demande de nous prononcer sur un prélèvement de 0,5% du montant total des factures de redevance d'eau de la commune et de prendre une délibération en ce sens.

Le conseil municipal vote à l'unanimité des présents la délibération instituant un prélèvement de 0.5% du montant total des factures d'eau.

5 – APPEL POUR LA DEFENSE DU DROIT A LA FORMATION DES AGENTS TERRITORIAUX.

La qualité du service public local, largement reconnue par les citoyens, tient en grande partie aux compétences des agents publics et à leur adaptation continue aux évolutions. La formation professionnelle est un outil essentiel pour les collectivités, particulièrement au moment où les tensions budgétaires diminuent leurs marges de manœuvre dans la gestion des ressources humaines. Diminuer le taux de cotisation des collectivités locales fixé aujourd'hui à 1% de leur masse salariale fragiliserait la seule institution qui assure une réponse mutualisée aux besoins de formation des agents. C'est pourquoi l'association des Maires de France préconise le maintien de l'effort financier des collectivités locales consacré à la formation.

Monsieur le Maire demande au conseil s'il est favorable à l'adoption d'un vœu pour le rétablissement de la cotisation de 1%, cette lettre de vœu sera adressée au Préfet du département.

A l'unanimité des présents, le conseil est favorable à l'adoption du vœu pour le rétablissement de la cotisation de 1%.

6 - PLAN REGIONAL DE SANTE :

823 maires de la région ont répondu à l'enquête lancée auprès de 1545 Maires. Monsieur le maire de Rieussec n'a pas été consulté.

Les ambitions du plan

Mieux répondre aux besoins de la population et améliorer la santé de nos citoyens.

Assurer une plus grande performance du système et une meilleure qualité des soins sans dérive des coûts.

Veiller à ce que l'ensemble des parties prenantes soient représentées dans les instances et impliquées dans les choix stratégiques.

Une synthèse est faite sur les forces, les faiblesses, les opportunités, les menaces de la région en qualité de santé qui mènent à des propositions de priorités appelées FOCUS, en voici le tableau

DOMAINE PRIORITAIRE	FOCUS
Maladies chroniques	Personnes atteintes de cancer, AVC, IRC insuffisance rénale chronique, VIH.
Comportements favorables à la santé	Enfants : obésité, vaccinations Adolescents : addictions
Santé mentale	Adolescents et jeunes adultes : éviter les ruptures de parcours en santé mentale.
Dépendance et handicap	Personnes âgées : soutien à domicile, personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Personnes handicapées : parcours de vie dans les territoires.
Sécurité et prévention des risques	Logement insalubre Qualité de l'eau d'alimentation Infections associées aux soins Politique du médicament.
Recommandation transversale performance : Parcours de santé. Retours à l'équilibre financier Prise en charge et recours aux soins évitables	

Suit un récapitulatif des propositions de l'ARS y associant des objectifs opérationnels qui débouchent sur des préconisations.

Monsieur le Maire propose de prendre une délibération dans laquelle sera évoqué:

- le manque de structures hospitalières et leur éloignement,
- le manque de personnel de santé qui ne veut pas s'établir dans notre secteur,
- le coût et la durée des transports imposés par les suppressions d'établissements,
- l'éloignement des malades de leur famille ce qui est un facteur aggravant des pathologies,
- le fait que par défaut de médecins généralistes de nombreux malades encombrant les urgences,
- l'arrivée massive de personnes dans notre région (entre 1000 et 1500 par mois soit plus de 10000 par ans).
- Etc

Le conseil municipal vote à l'unanimité des présents la délibération dans laquelle seront mentionnés les problèmes ci-dessus.

7 - ADHESION A UNE FOURRIERE :

L'adhésion à une fourrière animalière est désormais obligatoire pour les Communes.

Deux possibilités d'adhésion avec pour coût de fonctionnement :

- la fourrière d'Aussillon dans le Tarn, coût 0.8€/ha.
- La fourrière de Béziers, coût 1€/ha.

Monsieur le Maire propose l'adhésion à la fourrière d'Aussillon sous réserve que le SIVOM prenne cette compétence au nom de l'ensemble des communes.

Après discussion le conseil municipal à l'unanimité des présents opte pour l'adhésion à celle d'Aussillon dans le Tarn, soit 80€ environ,

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, accepte l'adhésion à la fourrière d'Aussillon.

8 - PROJET POUR LES TRAVAUX 2012.

Afin de préparer le budget 2012, l'inventaire des travaux prioritaires a été effectué :

- Réfection du toit de l'église

- Clocher de l'église : les IPN soutenant la dalle de la toiture du clocher sur lequel repose la statue de la vierge sont rouillés une expertise est nécessaire et une intervention à envisagée.

Goudronnage :

- Hameau de Brian
- Dans le hameau de Lamourlarié
- Chemin de Merlac

Assainissement :

- Etude de la faisabilité d'une micro-station à La Moularié

9 - Questions diverses :

- Demande d'autorisation de pâturage :

Un éleveur local a fait une demande d'autorisation de pâturage sans enclos ni clôtures sur des terrains communaux situés au nord de la commune. Après discussion le conseil décide de mettre la réponse en délibéré en attendant l'avis de la société de chasse.

- Pas d'autres questions diverses

L'ordre du jour est épuisé la séance est levée à 19h 45.

Le secrétaire de séance ROUSSEL Christian